

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE JOUR L'EVEIL INC.		Date d'inspection Le 08 octobre 2026	
Nom de l'établissement Centre de jour l'eveil		Numéro de permis 374000	
Adresse 9 rue Sainte-Croix Moncton NB E1A 3E9		Numéro de téléphone (506) 858-4270	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 27		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en avant midi afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.

Les éléments suivants furent vérifiés :

- Si tous les documents nécessaires sont affichés bien en vue dans l'établissement
- Les dossiers des enfants
- Les consentements signés dans le dossier de l'enfant
- Les fiches des médicaments
- Les médicaments
- Dossier d'incidents
- L'orientation des enfants
- Santé
- Alimentation

Lors de la vérification des dossiers des enfants, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé que l'adresse des deux contacts d'urgence était manquante dans un dossier. Elle a également constaté que la copie du carnet de vaccination ou le formulaire d'exemption n'y figurait pas. La Mentore en Assurance de la Qualité a rappelé que ces documents doivent être versés au dossier de l'enfant avant qu'il ne fréquente la garderie. L'exploitante a informé la Mentore que l'enfant n'avait pas encore commencé à fréquenter le service de garde et qu'elle avait déjà communiqué avec les parents afin d'obtenir les renseignements manquants. Le dossier de l'enfant sera complété avant sa première journée de fréquentation.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants lors de la collation du matin, au cours de laquelle des fruits ont été servis. Dans deux salles de classe, des éducatrices effectuaient la lecture d'histoires aux enfants. La transition vers la période de jeu extérieur a également été observée. À l'extérieur, les enfants jouaient avec de petites voitures, utilisaient les structures de jeu du parc et participaient à un jeu imaginaire où ils faisaient semblant de fabriquer des bonbons. Des interactions positives et bienveillantes ont été observées

Commentaires généraux

entre les éducatrices et les enfants tout au long de la visite.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 octobre 2026

Date

original signé par
Divine Bika Mfingoulou

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"